



Association des
centres jeunesse
du Québec

**MÉMOIRE
DE
L'ASSOCIATION DES CENTRES JEUNESSE DU QUÉBEC
À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE
DES AFFAIRES SOCIALES
SUR LE PROJET DE LOI 142
concernant les activités médicales,
la répartition et l'engagement des médecins**

Décembre 2002



Association des
centres jeunesse
du Québec

Cette lettre a été utilisée en guise de mémoire concernant la Loi 142

Montréal, le 21 novembre 2002

Monsieur Roger Bertrand
Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux,
À la Protection de la jeunesse et à la Prévention
1075, Chemin Ste-Foy, 15^{ème} étage
Ste-Foy (Québec)
G1S 2M1

Objet : La pratique médicale en centre jeunesse

Monsieur le ministre,

La présente a pour but de vous sensibiliser à la nécessité d'améliorer la dispensation de services médicaux en centre jeunesse et, pour ce faire, d'utiliser le projet de loi 142 actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale du Québec.

Le Regroupement des omnipraticiens en centre jeunesse vous a fait parvenir, le 11 septembre dernier, une lettre dans laquelle ce regroupement décrit les besoins auxquels ils sont confrontés. Premièrement, les médecins soulignent la très grande vulnérabilité de la clientèle qu'ils desservent en centre jeunesse. Cette clientèle est importante (environ 100 000 dossiers actifs au Québec) et les problématiques présentées sont vastes et complexes allant du traitement des séquelles des abus physiques et sexuels jusqu'au traitement de troubles mentaux et de pathologies physiques associées à une enfance marquée par la négligence sévère et l'abus. Je ne reprendrai pas ici les données qui illustrent que les jeunes usagers des services des centres jeunesse se démarquent à tous points de vue des enfants et des adolescents québécois par la lourdeur de leur condition et la surmorbidity qu'ils présentent au plan de la santé mentale (tentatives de suicide, troubles du comportement et troubles mentaux), de la santé physique (abus de drogues, grossesses indésirées) et de l'intégration sociale (retards scolaires, engagement dans des activités criminelles, isolement social).

Deuxièmement, le Regroupement des omnipraticiens en centre jeunesse attire votre attention sur l'environnement unique dans lequel s'inscrit leur pratique. En prenant exemple du « Protocole d'intervention en situation de problématique suicidaire », ils illustrent le caractère multidisciplinaire de leur pratique en centre jeunesse qui permet une intervention intensive auprès des enfants et des jeunes ce qui accroît les chances de succès et les chances d'une intégration sociale réussie malgré leur condition physique et mentale au moment de leur prise en charge.

Finalement, je veux aussi attirer votre attention sur l'investissement important du Regroupement des omnipraticiens en centre jeunesse, de l'Association des médecins en protection de l'enfance du Québec, de l'Association des centres jeunesse du Québec pour créer un véritable « programme-santé » dans les centres jeunesse et même développer un réseau médico-social d'experts qui permettrait une meilleure prise en charges des enfants victimes de mauvais traitements et d'abus.

Comme vous le constatez, tous les acteurs se mobilisent pour réussir à offrir une gamme de services psychosociaux et médicaux qui soit à la hauteur des immenses besoins de ces enfants en très grande détresse et, est-il besoin de l'ajouter, en très grande souffrance physique et morale. Malheureusement, le recrutement de médecins est extrêmement difficile et nos projets se trouvent constamment limités par ce problème.

Nous vous demandons donc, par la présente, d'inclure à l'article 9 du projet de loi 142, une disposition qui se lirait comme suit :

« X° La dispensation de services médicaux dans tout centre de protection de l'enfance et de la jeunesse et dans tout centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation ».

Cet amendement nous facilitera sans doute le recrutement de médecins et la réalisation d'un programme santé en centre jeunesse. Nos usagers sont des enfants et de jeunes québécois et québécoises qui ont toute la vie devant eux et qui ont assez souffert. Nous nous devons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour améliorer leur sort, leur permettre de vivre une enfance et une adolescence digne de ce nom et envisager leur avenir autrement.

Je suis persuadé que vous saurez comprendre l'importance de cette proposition et je veux vous assurer, Monsieur le Ministre, de notre collaboration la plus entière.

Le directeur général

Original signé par :

Pierre Lamarche